

TERMES DU CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL MICROSOFT**WINDOWS 10 IOT ENTERPRISE ET MOBILE (TOUTES LES ÉDITIONS)**

SI VOUS VIVEZ AUX ÉTATS-UNIS (OU SI VOTRE LIEU D'ACTIVITÉ PRINCIPAL S'Y TROUVE), VEUILLEZ LIRE LA CLAUSE D'ARBITRAGE EXÉCUTOIRE ET LA RENONCIATION AU RECOURS COLLECTIF À LA SECTION 8. CELLES-CI AFFECTENT LA RÉOLUTION DES LITIGES.

Merci d'avoir choisi Microsoft !

Selon la manière dont vous avez obtenu le logiciel Windows, le présent document est un contrat de licence entre (i) vous et le fabricant du dispositif ou l'installateur du logiciel qui distribue le logiciel fourni avec votre dispositif ; ou (ii) entre vous et Microsoft Corporation (ou, en fonction de votre lieu de résidence ou d'une entreprise où se situe votre lieu d'activité principal, l'une de ses filiales), si vous avez acquis le logiciel auprès d'un détaillant. Microsoft est le fabricant des dispositifs produits par Microsoft ou l'une de ses filiales, et Microsoft est le détaillant si vous avez acheté le logiciel directement auprès de Microsoft.

Le présent contrat décrit vos droits et les conditions dans lesquelles vous pouvez utiliser le logiciel Windows. Vous devez consulter l'intégralité du contrat, y compris les conditions de licence supplémentaires qui accompagnent le logiciel et les conditions liées, car toutes les conditions sont importantes et créent ensemble le présent contrat qui s'applique à vous. Vous pouvez consulter les conditions liées en collant le lien (aka.ms/) dans une fenêtre de navigateur.

En acceptant le présent contrat ou en utilisant le logiciel, vous acceptez toutes ces conditions et consentez à la transmission de certaines informations lors de l'activation et lors de votre utilisation du logiciel conformément à la déclaration de confidentialité décrite dans la section 3. Si vous n'acceptez pas et ne respectez pas ces conditions, vous ne pouvez pas utiliser le logiciel ou ses fonctions. Vous pouvez contacter le fabricant du dispositif ou l'installateur, ou votre revendeur si vous avez acheté le logiciel directement, pour déterminer sa politique de retour et renvoyer le logiciel ou le dispositif pour un remboursement ou un crédit en vertu de cette politique. Vous devez vous conformer à cette politique, qui peut vous obliger à renvoyer le logiciel avec l'ensemble du dispositif sur lequel le logiciel est installé pour un remboursement ou un crédit, le cas échéant.

1. Présentation.

- a. Applicabilité.** Le présent contrat s'applique au logiciel Windows préinstallé sur votre dispositif, ou acquis auprès d'un revendeur et installé par vous, au support sur lequel vous avez reçu le logiciel (le cas échéant), aux polices, icônes, images ou fichiers audio inclus dans le logiciel, ainsi qu'aux mises à jour, mises à niveau, suppléments ou services Microsoft destinés au logiciel, à moins que d'autres conditions ne les accompagnent. Il s'applique également aux applications Windows développées par Microsoft qui fournissent des fonctionnalités telles que le courrier, le calendrier, les contacts, la musique et l'actualité qui sont compris et font partie de Windows. Si le présent contrat contient des conditions concernant une fonction ou un service non disponible sur votre dispositif, ces conditions ne s'appliquent pas.
- b. Autres conditions.** En fonction des capacités de votre dispositif, de la façon dont il est configuré et de la manière dont vous l'utilisez, des conditions supplémentaires de Microsoft et de tiers peuvent s'appliquer à votre utilisation de certains services, fonctions et applications.
 - (i) Certaines applications Windows fournissent un point d'accès aux services en ligne ou s'appuient sur ces derniers, et l'utilisation de ces services est parfois régie par des conditions et des politiques de confidentialité distinctes, telles que le contrat de services Microsoft disponible à l'adresse (aka.ms/msa). Vous pouvez consulter ces conditions et politiques en consultant les conditions d'utilisation du service ou les paramètres de l'application, le cas échéant ; veuillez les lire. Les services peuvent ne pas être disponibles dans toutes les régions.
 - (ii) Le fabricant ou l'installateur peut également préinstaller des applications, qui seront soumises à des conditions distinctes du contrat de licence.

- (iii) Le logiciel peut inclure un logiciel tiers tel qu'Adobe Flash Player qui est autorisé en vertu de ses propres conditions. Vous acceptez que votre utilisation d'Adobe Flash Player soit régie par les conditions de licence d'Adobe Systems Incorporated disponibles à l'adresse (aka.ms/adobeflash). Adobe et Flash sont des marques déposées ou des marques commerciales d'Adobe Systems Incorporated aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.
- (iv) Le logiciel peut inclure des programmes tiers qui vous sont concédés sous licence en vertu du présent contrat ou selon leurs propres conditions. Les conditions de licence, les avis et les attestations, le cas échéant, du programme tiers peuvent être consultés sur (aka.ms/thirdpartynotices).

2. Droits d'installation et d'utilisation.

- a. **Licence.** La licence de logiciel est attribuée de manière permanente au dispositif avec lequel vous avez acquis le logiciel. Vous n'utilisez souvent le logiciel que sur ce dispositif.
- b. **Dispositif.** Dans le présent contrat, « dispositif » signifie un système matériel physique ayant un dispositif de stockage interne capable d'exécuter le logiciel. Une partition matérielle ou une lame est considérée comme un dispositif.
- c. **Restrictions.** Le fabricant ou l'installateur et Microsoft se réservent tous les droits (tels que les droits en vertu des lois sur la propriété intellectuelle) non expressément accordés dans le présent contrat. Par exemple, cette licence ne vous donne aucun droit à, et vous ne pouvez pas :
 - (i) utiliser ou virtualiser les fonctions du logiciel séparément ;
 - (ii) publier, copier (autre que la copie de sauvegarde autorisée), louer, céder à bail ou prêter le logiciel ;
 - (iii) transférer le logiciel ;
 - (iv) contourner les restrictions techniques ou limitations contenues dans le logiciel ;
 - (v) utiliser le logiciel comme logiciel serveur, destiné à un hébergement commercial, mettre le logiciel à disposition pour une utilisation simultanée par plusieurs utilisateurs sur un réseau, installer le logiciel sur un serveur et permettre aux utilisateurs d'y accéder à distance ou installer le logiciel sur un dispositif pour être utilisé uniquement par des utilisateurs distants ;
 - (vi) faire de l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler le logiciel, ou tenter de le faire, sauf et uniquement dans la mesure où la restriction ci-dessus est (a) autorisée par la loi applicable ; (b) autorisée par les conditions de licence régissant l'utilisation de composants open source pouvant être inclus dans le logiciel ; ou (c) nécessaire pour déboguer les modifications apportées à toute bibliothèque sous licence publique générale limitée GNU qui est incluse et liée par le logiciel ; et
 - (vii) lorsque vous utilisez des fonctionnalités basées sur Internet, vous ne pouvez pas utiliser ces fonctionnalités d'une manière qui pourrait interférer avec l'utilisation de celles-ci par quelqu'un d'autre, ou pour essayer d'accéder à ou d'utiliser un service, des données, un compte ou un réseau, d'une manière non autorisée.
- d. **Scénarios multi-usages.**
 - (i) **Plusieurs versions.** Si lors de l'acquisition du logiciel, plusieurs versions vous ont été fournies (telles que des versions 32 bits et 64 bits), vous ne pouvez installer et activer qu'une seule de ces versions à la fois.
 - (ii) **Connexions multiples ou groupées.** Le matériel ou le logiciel que vous utilisez pour multiplexer ou regrouper les connexions, ou réduire le nombre de dispositifs ou d'utilisateurs qui accèdent ou utilisent le logiciel, ne réduit pas le nombre de licences dont vous avez besoin. Vous ne pouvez utiliser ce matériel ou logiciel que si vous disposez d'une licence de chaque instance du logiciel que vous utilisez.

- (iii) **Connexions de dispositif.** Vous pouvez autoriser jusqu'à 20 autres dispositifs à accéder au logiciel installé sur le dispositif sous licence afin d'utiliser les fonctionnalités logicielles suivantes : services de fichiers, services d'impression, services d'informations Internet et services de partage de connexion Internet et de téléphonie sur le dispositif sous licence. Le nombre maximal de 20 connexions s'applique aux dispositifs qui se connectent au logiciel indirectement par le biais de logiciels ou de matériels de « multiplexage » ou d'autres logiciels et matériels qui concentrent les connexions. Vous êtes autorisé(e) à connecter un nombre illimité de dispositifs au logiciel sur le dispositif sous licence pour synchroniser les données entre les dispositifs. Cette section ne signifie cependant pas que vous avez le droit d'installer le logiciel ou d'utiliser sa fonction principale (autre que les fonctionnalités répertoriées dans cette section), sur l'un de ces autres dispositifs.
 - (iv) **Accès à distance.** Les utilisateurs peuvent accéder au dispositif sous licence à partir d'un autre dispositif à l'aide de technologies d'accès à distance, mais uniquement sur des dispositifs sous licence distincte pour exécuter la même édition ou une édition supérieure de ce logiciel.
 - (v) **Assistance à distance.** Vous pouvez utiliser les technologies d'assistance pour partager une session active sans obtenir de licences supplémentaires du logiciel. L'assistance à distance permet à un utilisateur de se connecter directement à l'ordinateur d'un autre utilisateur, généralement pour corriger des problèmes.
 - (vi) **Application POS.** Si le logiciel est installé sur un dispositif de point de service de vente au détail, vous pouvez utiliser le logiciel avec une application de point de service (« Application POS »). Une application POS est une application logicielle qui ne permet d'effectuer que les fonctions suivantes : (i) traiter les transactions de vente et de service, balayer et suivre les stocks, enregistrer et/ou transmettre les informations client et exécuter les fonctions de gestion associées, et/ou (ii) fournir des informations directement et indirectement aux clients sur les produits et services disponibles. Vous pouvez utiliser d'autres programmes avec le logiciel si les autres programmes : (i) prennent directement en charge l'utilisation spécifique du dispositif prévue par le fabricant, ou (ii) fournissent des utilitaires système, une gestion des ressources, un anti-virus ou une protection similaire. À des fins de clarification, un guichet automatique (« GAB ») n'est pas un dispositif de point de service de vente au détail.
 - (vii) **Dispositifs informatiques en nuage.** Si votre dispositif utilise la fonctionnalité de navigation Internet pour se connecter aux applications hébergées dans le nuage et y accéder : (i) aucune fonction de bureau ne peut s'exécuter localement sur le dispositif, et (ii) les fichiers résultant de l'utilisation des fonctions de bureau peuvent ne pas être stockés en permanence sur le système. « Fonctions de bureau », tel qu'utilisé dans le présent contrat, désigne une tâche ou un processus consommateur ou professionnel effectué par un ordinateur ou un dispositif informatique. Citons par exemple, le courrier électronique, le traitement de texte, le tableur, les bases de données, la planification, la navigation réseau ou internet et les finances personnelles.
 - (viii) **Fonctions de bureau.** Si votre système exécute des fonctions de bureau, vous devez vous assurer qu'elles : (i) ne sont utilisées que pour prendre en charge l'application, et (ii) ne fonctionnent que lorsqu'elles sont utilisées avec l'application.
- e. **Fonctionnalités Windows 10 IoT Enterprise pour le développement et les tests uniquement.**
- (1) **Attestation d'intégrité du dispositif.** Vous ne pouvez implémenter l'attestation d'intégrité du dispositif dans le cadre d'une utilisation commerciale que si vous exécutez un contrat de services Microsoft Windows IoT Core à l'adresse : <https://azure.microsoft.com/en-us/services/windows-10-iot-core/>.
- f. **Utilisation spécifique.** Le fabricant a conçu le dispositif sous licence pour une utilisation spécifique. Vous ne pouvez vous servir de ce logiciel que dans le cadre d'une telle utilisation.

3. **Vie privée ; Consentement à l'utilisation des données.** Votre vie privée est importante pour nous. Certaines fonctionnalités du logiciel envoient ou reçoivent des informations lors de l'utilisation de ces fonctionnalités. Nombreuses de ces fonctionnalités peuvent être désactivées dans l'interface utilisateur ou vous pouvez décider de ne pas les utiliser. En acceptant le présent contrat et en utilisant le logiciel, vous acceptez que Microsoft puisse collecter, utiliser et divulguer les informations tel que décrit dans la Déclaration de confidentialité de Microsoft disponible à l'adresse (aka.ms/privacy), et tel que cela peut être décrit dans l'interface utilisateur associée aux fonctionnalités du logiciel.
4. **Logiciel autorisé et activation.** Vous n'êtes autorisé à utiliser ce logiciel que si vous disposez d'une licence appropriée et que le logiciel a été correctement activé avec une clé de produit authentique ou par une autre méthode autorisée. Lorsque vous vous connectez à Internet tout en utilisant le logiciel, le logiciel contactera automatiquement Microsoft ou sa filiale pour confirmer que le logiciel est authentique et que la licence est associée au dispositif sous licence. Vous pouvez également activer le logiciel manuellement par Internet ou par téléphone. Dans les deux cas, la transmission de certaines informations se produira et des frais de services Internet, téléphoniques et SMS peuvent s'appliquer. Lors de l'activation (ou de la réactivation qui peut être déclenchée par des modifications apportées aux composants de votre dispositif), le logiciel peut déterminer que l'instance installée du logiciel est contrefaite, autorisée de manière incorrecte ou comprend des modifications non autorisées. Si l'activation échoue, le logiciel tentera de se réparer en remplaçant tout logiciel Microsoft altéré par un logiciel Microsoft authentique. Vous pouvez également recevoir des rappels pour obtenir une licence appropriée du logiciel. Une activation réussie ne confirme pas que le logiciel est authentique ou correctement autorisé. Vous ne pouvez pas contourner l'activation. Pour vous aider à déterminer si votre logiciel est authentique et si vous disposez d'une licence appropriée, consultez (aka.ms/genuine). Certaines mises à jour, assistance et autres services pourraient être proposés uniquement aux utilisateurs de logiciels Microsoft authentiques.
5. **Mises à jour.** Vous pouvez obtenir des mises à jour uniquement auprès de Microsoft ou de sources autorisées, et Microsoft peut avoir besoin de mettre à jour votre système pour vous fournir ces mises à jour. Le logiciel vérifie périodiquement les mises à jour du système et des applications, et peut les télécharger et les installer pour vous. Dans la mesure où les mises à jour automatiques sont activées sur votre dispositif, en acceptant le présent contrat, vous acceptez de recevoir ces types de mises à jour automatiques sans préavis.
6. **Restrictions géographiques et d'exportation.** Si l'utilisation de votre logiciel est limitée dans une région géographique particulière, vous ne pouvez activer ce logiciel que dans cette région. Vous devez également vous conformer à toutes les réglementations nationales et internationales en matière d'exportation concernant le logiciel, qui comprennent des restrictions sur les pays destinataires, les utilisateurs finaux et les utilisations finales. Pour plus d'informations sur les restrictions géographiques et d'exportation, rendez-vous sur la page (aka.ms/exporting).
7. **Procédures d'assistance et de remboursement.** Pour le logiciel en général, contactez le fabricant ou l'installateur du dispositif pour connaître les options d'assistance. Référez-vous au numéro d'assistance fourni avec le logiciel. Pour les mises à jour et les suppléments obtenus directement auprès de Microsoft, Microsoft peut fournir des services d'assistance limités relativement aux logiciels autorisés de façon appropriée, tel que décrit sur la page (aka.ms/mssupport). Si vous cherchez un remboursement, contactez le fabricant ou l'installateur pour déterminer ses politiques de remboursement. Vous devez vous conformer à ces politiques, qui peuvent vous obliger à renvoyer le logiciel avec l'ensemble du dispositif sur lequel le logiciel est installé pour un remboursement.
8. **Arbitrage exécutoire et renonciation au recours collectif si vous habitez (ou si une entreprise dans laquelle se trouve votre principal lieu d'activité) aux États-Unis.**

Nous espérons que nous n'aurons jamais de litige, mais si un litige survient, vous et nous convenons d'essayer pendant 60 jours de le résoudre de manière informelle. Si nous ne parvenons pas à une résolution, vous et nous convenons d'un **arbitrage individuel contraignant devant l'American Arbitration Association (Association**

américaine d'arbitrage, « AAA ») en vertu de la Federal Arbitration Act (Loi sur l'arbitrage fédéral, « FAA »), et de ne pas tenter une action en justice devant un juge ou un jury. Au lieu de cela, un arbitre neutre décidera et la décision de l'arbitre sera définitive, à l'exception d'un droit d'appel limité en vertu de la FAA. **Les recours collectifs, les arbitrages collectifs, les actions privées du procureur général et toute autre procédure dans laquelle quelqu'un agit à titre de représentant ne sont pas autorisés. Il ne s'agit pas non plus de combiner des procédures individuelles sans le consentement de toutes les parties.** « Nous » et « notre » concernent Microsoft, le fabricant du dispositif et l'installateur du logiciel.

- a. **Différends visés - tout sauf IP.** Le terme « différend » est aussi large que possible. Il se rapporte à toute réclamation ou controverse entre vous et le fabricant ou l'installateur, ou vous et Microsoft, concernant le logiciel, son prix, ou le présent contrat, en vertu de toute théorie juridique, y compris le contrat, la garantie, la responsabilité délictuelle, la loi ou la réglementation, à l'**exception des différends relatifs à l'application ou la validité de vos droits de propriété intellectuelle, de ceux de vos concédants de licence, des nôtres ou de ceux de nos concédants de licence.**
- b. **Envoyer d'abord un avis de différend.** Si vous avez un différend et que les représentants de notre service clientèle ne peuvent pas le résoudre, envoyez un avis de différend par courrier américain au fabricant ou à l'installateur, à l'attention de : DÉPARTEMENT LÉGAL. Si votre différend est avec Microsoft, envoyez-le par courrier à Microsoft Corporation, à l'attention de : ARBITRAGE LCA, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399. Précisez-nous votre nom, votre adresse, comment vous contacter, quel est le problème et ce que vous voulez. Un formulaire est disponible à l'adresse (aka.ms/disputeform). Nous ferons de même si nous avons un différend avec vous. Après 60 jours, vous ou nous pouvons entamer un arbitrage si le différend n'est pas résolu.
- c. **Option Cour des petites créances.** Au lieu d'envoyer un avis de différend par la poste, et si vous remplissez les conditions requises par le tribunal, vous pouvez nous poursuivre devant la cour des petites créances de votre comté de résidence (ou s'il s'agit d'une entreprise, votre principal lieu d'activité) ou de notre principal lieu d'activité - King County, Washington USA si votre différend est avec Microsoft. Nous espérons que vous enverrez un avis de différend et que vous nous accorderez 60 jours pour essayer de le résoudre, mais vous n'êtes pas obligé de le faire avant de vous adresser à la cour des petites créances.
- d. **Procédure d'arbitrage.** L'AAA conduira tout arbitrage en vertu de ses règles d'arbitrage commercial (ou si vous êtes un particulier et utilisez le logiciel pour un usage personnel ou domestique, ou si la valeur du différend est de 75 000 USD ou moins, que vous soyez ou non un individu ou peu importe votre façon d'utiliser le logiciel, ses règles d'arbitrage pour les consommateurs). Pour plus d'informations, consultez (aka.ms/adr) ou appelez le 1-800-778-7879. Pour démarrer un arbitrage, soumettez le formulaire disponible à l'adresse (aka.ms/arbitration) à l'AAA ; envoyez une copie au fabricant ou à l'installateur (ou à Microsoft si votre différend est avec Microsoft). Dans un différend de 25 000 USD ou moins, toute audience sera téléphonique à moins que l'arbitre ne trouve un motif valable de tenir, au lieu de cela, une audience en personne. Toute audience en personne aura lieu dans votre comté de résidence (s'il s'agit d'une entreprise, votre principal lieu d'activité) ou de notre principal lieu d'activité - King County, Washington si votre différend est avec Microsoft. Vous faites le choix. L'arbitre peut vous accorder individuellement les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal. L'arbitre peut vous accorder une mesure déclaratoire ou injonctive uniquement pour satisfaire votre demande individuelle.
- e. **Frais d'arbitrage et paiements.**
 - (i) **Différends impliquant 75 000 USD ou moins.** Le fabricant ou l'installateur (ou Microsoft si votre différend est avec Microsoft) remboursera rapidement vos frais de dépôt et paiera les honoraires et frais de l'AAA et de l'arbitre. Si vous rejetez notre dernière offre de règlement écrite faite avant la nomination de l'arbitre, que votre différend aille jusqu'à la décision d'un arbitre (appelée « sentence »), et que l'arbitre vous accorde plus que cette dernière offre écrite, le fabricant ou l'installateur (ou Microsoft si votre différend est avec Microsoft) : (1) payera le plus élevé de la

sentence ou 1 000 US ; (2) payera les honoraires raisonnables de votre avocat, le cas échéant ; et (3) remboursera toutes les dépenses (y compris les honoraires et frais des témoins experts) que votre avocat a raisonnablement encourus pour enquêter, préparer et poursuivre votre réclamation en arbitrage. L'arbitre déterminera les montants à moins que vous et nous n'en convenions de cela.

- (ii) **Différends de plus de 75 000 USD.** Les règles de l'AAA régiront le paiement des frais de dépôt et les honoraires et dépenses de l'AAA et de l'arbitre.
- (iii) **Différend impliquant n'importe quel montant.** Si vous démarrez un arbitrage, nous ne solliciterons pas les honoraires et frais de notre AAA ou de l'arbitre, ou vos frais de dépôt que nous avons remboursés, à moins que l'arbitre ne juge l'arbitrage frivole ou intenté à des fins inappropriées. Si nous commençons un arbitrage, nous paierons tous les frais et dépenses liés au dépôt, à l'AAA et à l'arbitre. Nous ne vous demanderons pas les honoraires ou les dépenses de notre avocat dans le cadre d'un arbitrage. Les frais et dépenses ne sont pas pris en compte pour déterminer le montant d'un différend.

- f. **Obligation de dépôt dans un délai d'un an.** Vous et nous devons déposer devant une cour des petites créances ou un arbitrage toute réclamation ou tout différend (à l'exception des litiges de propriété intellectuelle - consultez la section 9.a.) dans un délai d'un an à compter du moment où il aurait pu être déposé pour la première fois. Sinon, il est définitivement interdit.
 - g. **Divisibilité.** Si la renonciation au recours collectif est jugée illégale ou inapplicable pour tout ou partie d'un litige, ces parties ne seront pas arbitrées mais seront poursuivies en justice, le reste de la procédure s'effectuant en arbitrage. Si une autre disposition de la section 9 est jugée illégale ou inapplicable, cette disposition sera supprimée, mais le reste de la section 9 demeurera applicable.
 - h. **Conflit avec les règles de l'AAA.** Le présent contrat régit en cas de conflit avec les règles d'arbitrage commercial de l'AAA ou les règles d'arbitrage pour les consommateurs.
 - i. **Microsoft en tant que partie ou tiers bénéficiaire.** Si Microsoft est le fabricant du dispositif ou si vous avez acquis le logiciel auprès d'un revendeur, Microsoft est partie au présent contrat. Sinon, Microsoft n'est pas une partie mais est un tiers bénéficiaire de votre contrat avec le fabricant ou l'installateur pour résoudre des litiges par le biais de négociations informelles et d'arbitrage.
9. **Loi applicable.** Les lois de l'État ou du pays où vous vivez (ou s'il s'agit d'une entreprise où se trouve votre principal lieu d'activité) régissent toutes les réclamations et tous les différends concernant le logiciel, son prix ou le présent accord, y compris les réclamations pour rupture de contrat et les réclamations en vertu des lois étatiques de protection des consommateurs, des lois sur la concurrence déloyale, des lois sur les garanties implicites, les réclamations pour enrichissement sans cause et délit, indépendamment des principes de conflit de lois. Aux États-Unis, la FAA régit toutes les dispositions relatives à l'arbitrage.
10. **Droits des consommateurs, variations régionales.** Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pouvez avoir d'autres droits, y compris les droits des consommateurs, en vertu des lois de votre État ou pays. Vous pouvez également avoir des droits vis-à-vis de la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas ces autres droits si les lois de votre État ou pays ne permettent pas cela. Par exemple, si vous avez acquis le logiciel dans l'une des régions ci-dessous, ou si la loi obligatoire du pays s'applique, les dispositions suivantes s'appliquent à vous :
- a. **Australie.** Les références à la « Garantie limitée » sont des références à la garantie expresse fournie par Microsoft ou le fabricant ou l'installateur. Cette garantie est donnée en plus d'autres droits et recours que vous pouvez avoir en vertu de la loi, y compris vos droits et recours conformément aux garanties statutaires en vertu de la loi australienne sur la consommation.

Dans cette section, « produits » fait référence au logiciel pour lequel Microsoft ou le fabricant ou l'installateur fournit la garantie expresse. Nos produits sont assortis de garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la loi australienne sur la consommation. Vous avez droit à un remplacement ou à un remboursement en cas de panne majeure et à une indemnisation en cas de tout autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également le droit de faire réparer ou remplacer les produits si ces

derniers ne sont pas de qualité acceptable et si la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

- b. **Canada.** Vous pouvez arrêter de recevoir des mises à jour sur votre dispositif en désactivant l'accès Internet. Si jamais vous vous reconnectez à Internet, le logiciel reprendra la recherche et l'installation des mises à jour.
- c. **Allemagne et Autriche.**
 - (i) **Garantie.** Le logiciel concédé correctement fonctionnera essentiellement tel que décrit dans tout matériel Microsoft qui accompagne le logiciel. Cependant, le fabricant ou l'installateur et Microsoft ne donnent aucune garantie contractuelle concernant le logiciel concédé.
 - (ii) **Limitation de responsabilité.** En cas de conduite intentionnelle, de négligence grave, de réclamations fondées sur la loi sur la responsabilité du fait des produits, ainsi qu'en cas de décès ou de blessure corporelle, le fabricant ou l'installateur, ou Microsoft est tenu responsable conformément à la loi statutaire.

Sous réserve de la phrase précédente, le fabricant ou l'installateur, ou Microsoft ne sera tenu responsable d'une légère négligence que si le fabricant ou l'installateur ou Microsoft enfreint ces obligations contractuelles importantes, dont le respect facilite la bonne exécution du présent contrat, dont la violation mettrait en péril le but du présent contrat et le respect desquelles peut constamment mettre en confiance une partie (obligations dites « obligations cardinales »). Dans les autres cas de légère négligence, le fabricant ou l'installateur ou Microsoft ne sera pas tenu responsable de la légère négligence.

- d. **Autres régions.** Consultez (aka.ms/variations) pour obtenir une liste actuelle des variations régionales

11. Avis supplémentaires.

- a. **Réseaux, données et utilisation d'Internet.** Certaines fonctionnalités du logiciel et des services accessibles via le logiciel peuvent nécessiter que votre dispositif accède à Internet. Votre accès et votre utilisation (y compris les frais) peuvent être soumis aux conditions du contrat de votre fournisseur de services cellulaires ou Internet. Certaines fonctionnalités du logiciel peuvent vous aider à accéder plus efficacement à Internet, mais les calculs d'utilisation du logiciel peuvent être différents des mesures de votre fournisseur de services. Vous êtes toujours responsable (i) de comprendre et de respecter les termes de vos propres forfaits et accords, et (ii) de tout problème découlant de l'utilisation ou de l'accès aux réseaux, y compris les réseaux publics/ouverts. Vous pouvez utiliser le logiciel pour vous connecter à des réseaux et pour partager des informations d'accès sur ces réseaux, uniquement si vous avez l'autorisation de le faire.
- b. **Normes visuelles H.264/AVC et MPEG-4 et normes vidéo VC-1.** Le logiciel peut comprendre la technologie de décodage H.264/MPEG-4 AVC et/ou VC-1. MPEG LA, L.L.C exige l'avertissement suivant :

LE PRÉSENT PRODUIT EST CONCÉDÉ SOUS LICENCE CONFORMÉMENT À L'AVC, LES LICENCES VC-1, MPEG-4 PART 2 VISUEL ET BREVETÉE, POUR UN USAGE PERSONNEL ET NON COMMERCIAL EN VUE (i) D'ENCODER UNE VIDÉO CONFORMÉMENT AUX NORMES CI-DESSUS (« NORMES VIDÉO ») ET/OU (ii) DE DÉCODER UNE VIDÉO AVC, VC-1 ET MPEG-4 PART 2 ENCODÉE PAR UN UTILISATEUR ENGAGÉ DANS UNE ACTIVITÉ PERSONNELLE ET NON COMMERCIALE ET/OU OBTENUE AUPRÈS D'UN FOURNISSEUR DE VIDÉOS AUTORISÉ À FOURNIR CETTE VIDÉO. AUCUNE LICENCE NE POURRA ÊTRE ACCORDÉE OU ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME IMPLICITE POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE MPEG LA, L.L.C. CONSULTEZ LE SITE WWW.MPEGLA.COM
- c. **Protection contre les logiciels malveillants.** Microsoft se soucie de protéger votre dispositif contre les logiciels malveillants. Le logiciel activera la protection contre les logiciels malveillants si une autre protection n'est pas installée ou a expiré. Pour ce faire, les autres logiciels anti-programme malveillant seront désactivés ou devront peut-être être supprimés.

12. Intégralité du contrat. Le présent contrat (ainsi que les conditions de licence sur papier imprimé ou d'autres conditions accompagnant les suppléments logiciels, les mises à jour et les services fournis par le fabricant ou l'installateur, ou Microsoft, et que vous utilisez), et les conditions contenues dans les liens Web répertoriés dans le présent contrat, sont l'intégralité du contrat relativement au logiciel et à de tels suppléments, mises à jour et services (à moins que le fabricant ou l'installateur, ou Microsoft, ne fournisse d'autres conditions relatives à ces suppléments, mises à jour ou services). Vous pouvez consulter le présent contrat après l'exécution de votre logiciel en vous rendant sur aka.ms/useterms ou en allant à Paramètres - Système - À propos du logiciel. Vous pouvez également consulter les conditions sur l'un des liens du présent contrat en saisissant les adresses URL dans la barre d'adresse d'un navigateur, et que vous acceptez de le faire. Vous acceptez de lire les conditions avant d'utiliser le logiciel ou les services, y compris les conditions y associées. Vous comprenez qu'en utilisant le logiciel et les services, vous ratifiez le présent contrat et les conditions y associées. Il existe également des liens d'information dans le présent contrat. Les liens contenant des avis et des conditions contraignantes sont :

- Déclaration de confidentialité Windows 10 (aka.ms/privacy)
- Contrat de services Microsoft (aka.ms/msa)
- Conditions de licence d'Adobe Flash Player (aka.ms/adobeflash)

AUCUNE GARANTIE

LE LOGICIEL DE VOTRE DISPOSITIF (Y COMPRIS LES APPLICATIONS) EST CONCÉDÉ « EN L'ÉTAT ». DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR VOS LOIS LOCALES, VOUS SUPPORTEZ L'ENSEMBLE DES RISQUES QUANT À LA QUALITÉ ET AUX PERFORMANCES DU LOGICIEL. S'IL S'AVÈRE DÉFECTUEUX, VOUS ASSUMEZ L'INTÉGRALITÉ DES COÛTS DE TOUT ENTRETIEN OU RÉPARATION. NI LE FABRICANT DU DISPOSITIF NI MICROSOFT N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU CONDITION LIÉE AU LOGICIEL. DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LE DROIT DE VOTRE PAYS, LE FABRICANT ET MICROSOFT EXCLUENT LES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES, NOTAMMENT CELLES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. VOUS POUVEZ AVOIR DES DROITS DE CONSOMMATEUR SUPPLÉMENTAIRES OU DES GARANTIES LÉGALES EN VERTU DES LOIS LOCALES QUE CES CONDITIONS NE PEUVENT PAS CHANGER.

SI VOS LOIS LOCALES IMPOSENT UNE GARANTIE OU UNE CONDITION MÊME SI LE PRÉSENT CONTRAT NE LE FAIT PAS, SA DURÉE EST LIMITÉE À 90 JOURS À PARTIR DE L'ACQUISITION DU LOGICIEL PAR LE PREMIER UTILISATEUR. SI LE FABRICANT OU MICROSOFT VIOLE UNE TELLE GARANTIE OU CONDITION, VOTRE SEUL RECOURS, AU CHOIX DU FABRICANT OU DE MICROSOFT, EST (I) LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT SANS FRAIS DU LOGICIEL, OU (II) LE RETOUR DU LOGICIEL (À SON CHOIX, LE DISPOSITIF SUR LEQUEL LE LOGICIEL A ÉTÉ INSTALLÉ) POUR UN REMBOURSEMENT DU MONTANT PAYÉ, LE CAS ÉCHÉANT. CE SONT VOS SEULS RECOURS EN CAS DE VIOLATION D'UNE GARANTIE OU CONDITION IMPOSÉE PAR LES LOIS LOCALES.

DANS LA MESURE NON INTERDITE PAR VOS LOIS LOCALES, SI VOUS AVEZ UNE BASE DE RECOUVREMENT DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, VOUS POUVEZ RECOUVRER DU FABRICANT OU DE MICROSOFT UNIQUEMENT LES DOMMAGES DIRECTS JUSQU'AU MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE LOGICIEL (OU JUSQU'À 50 USD SI VOUS AVEZ ACQUIS LE LOGICIEL SANS FRAIS). VOUS NE RENONCEREZ À AUCUN DROIT DE RECOUVRER TOUT AUTRE DOMMAGE OU RECOURS, Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS ET LES DOMMAGES DIRECTS, CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX, INDIRECTS OU ACCESSOIRES, EN VERTU DE TOUTE PARTIE DU PRÉSENT CONTRAT OU DE TOUTE THÉORIE. CETTE LIMITATION S'APPLIQUE (I) À TOUT CE QUI EST LIÉ AU PRÉSENT CONTRAT, AU LOGICIEL (Y COMPRIS LES APPLICATIONS), AU DISPOSITIF, AUX SERVICES, À LA CORRUPTION OU À LA PERTE DE DONNÉES, AU DÉFAUT DE TRANSMETTRE OU DE RECEVOIR DES DONNÉES, DU CONTENU (Y COMPRIS LE CODE) SUR DES SITES INTERNET TIERS OU DES PROGRAMMES DE TIERS ET (II) AUX RÉCLAMATIONS POUR VIOLATION DE CONTRAT, GARANTIE OU CONDITION ; RESPONSABILITÉ STRICTE, NÉGLIGENCE OU AUTRE DÉLIT ; VIOLATION D'UN STATUT OU D'UN RÈGLEMENT ; ENRICHISSEMENT INJUSTE ; OU EN VERTU DE TOUTE AUTRE THÉORIE.

LES EXCLUSIONS DE DOMMAGES ET LES LIMITATIONS DE RECOURS DANS LE PRÉSENT CONTRAT S'APPLIQUENT MÊME SI VOUS N'AVEZ AUCUN RECOURS (LE LOGICIEL EST CONCÉDÉ « EN L'ÉTAT »), SI UNE RÉPARATION, UN REMPLACEMENT OU UN REMBOURSEMENT (SI REQUIS PAR VOTRE LOI LOCALE) NE VOUS INDEMNISE PAS ENTIÈREMENT POUR TOUTES PERTES, SI LE FABRICANT OU MICROSOFT SAVAIT OU DEVRAIT AVOIR CONNAISSANCE DE LA POSSIBILITÉ DES DOMMAGES, OU SI LE RECOURS N'ATTEINT PAS SON OBJECTIF ESSENTIEL.

Vérifiez auprès du fabricant de votre dispositif si votre dispositif est couvert par une garantie.